



Madame Caroline Proulx
Ministre responsable des Aînés
Ministre déléguée à la Santé
Ministre responsable de la Condition féminine
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Québec, le 23 septembre 2025

Objet : Prioriser le maintien à domicile des personnes aînées dans Charlevoix et Charlevoix-Est

Madame la Ministre,

Les consultations tenues dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, auprès des personnes aînées et des acteurs du milieu, ont fait ressortir un enjeu central et urgent : **le maintien à domicile**. Plus qu'une simple préférence, il s'agit d'une nécessité exprimée unanimement, conditionnant la qualité de vie, l'autonomie et la santé globale des aînés.

Il importe toutefois de distinguer deux notions complémentaires. Le **soutien à domicile** désigne l'ensemble des services, soins et accompagnements fournis directement aux personnes dans leur milieu de vie : soins infirmiers, services d'aide domestique, soutien communautaire, visites d'amitié, transport adapté, etc. Le **maintien à domicile**, pour sa part, représente l'objectif global qui consiste à permettre aux aînés de demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible, dans des conditions sécuritaires, dignes et adaptées à leurs besoins. Le soutien à domicile constitue donc le principal levier pour atteindre le maintien à domicile.

Selon les données de **Statistique Canada (recensement de 2021)**, **34 % de la population de Charlevoix est âgée de 65 ans et plus**, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne provinciale. Ce vieillissement accéléré accentue la pression sur les services de proximité et rend le maintien à domicile encore plus crucial pour l'avenir de nos communautés.

À ce portrait démographique s'ajoute une réalité socioéconomique préoccupante. Selon l'**Institut de la statistique du Québec (2022)**, l'indice de vitalité économique est de **-4,9392 pour Charlevoix-Est**, ce qui correspond à une situation de dévitalisation, et de **1,1343 pour Charlevoix**, qui s'en approche également. Ces fragilités économiques amplifient les difficultés d'accès aux services pour les aînés et justifient d'autant plus la nécessité d'une action gouvernementale ciblée et structurée.

Or, dans ces territoires, cet objectif est fragilisé par un manque de services de proximité, des difficultés de transport, une coordination insuffisante entre les acteurs, et une lourdeur administrative qui freine l'accès aux ressources. Sans intervention rapide et ciblée, ces obstacles mèneront à une perte d'autonomie accélérée, à une hausse des hospitalisations évitables et à un recours prématûr à l'hébergement institutionnel, avec des coûts humains et financiers élevés.



Constat prioritaire : maintien à domicile fragilisé

- **Soins et services insuffisants** : disponibilité limitée des services à domicile (SAD, soins infirmiers, soutien communautaire).
- **Isolement social aggravant la perte d'autonomie** : manque d'espaces de socialisation, surtout en période hivernale.
- **Mobilité réduite** : absence de transport collectif adapté aux horaires et besoins des aînés.
- **Complexité administrative** : démarches longues et peu accessibles pour les personnes vulnérables.
- **Coordination déficiente** : absence d'un mécanisme structuré pour arrimer les actions des acteurs municipaux, communautaires et institutionnels.

Pistes de solutions

- **Renforcer la coordination territoriale intersectorielle**
 - Mandater et financer l'embauche d'un chargé de projet **dans chacune des deux MRC**, afin de mobiliser les partenaires, coordonner les actions et assurer un suivi rigoureux.
 - Créer un comité de pilotage intersectoriel par territoire et un espace de concertation régionale.
- **Soutenir et pérenniser les services de proximité**
 - Financer à long terme les services de popote roulante, de visites d'amitié et le réseau des Éclaireurs.
 - Déployer des services mobiles pour le soutien administratif et les soins à domicile.
- **Améliorer la mobilité des aînés**
 - Adapter les circuits et horaires des transporteurs communautaires aux réalités locales.
 - Développer des partenariats pour un transport solidaire et flexible.
- **Simplifier l'accès aux services**
 - Produire et diffuser un bottin papier mis à jour régulièrement.
 - Utiliser les médias communautaires pour informer et mobiliser (radio locale, bulletins municipaux, infolettres imprimées).

Effets attendus

Les pistes d'action proposées devraient générer des retombées concrètes et mesurables pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de Charlevoix et de Charlevoix-Est :

- **Maintien à domicile prolongé et sécuritaire** : les mécanismes de coordination intersectorielle proposés permettront d'éviter les dédoublements de services, d'améliorer la continuité des soins et de maximiser l'impact des ressources disponibles.
- **Réduction de l'isolement social et des hospitalisations évitables** : le financement récurrent des services de proximité, tels que la popote roulante et les visites d'amitié, contribuera à briser l'isolement et à soutenir la santé psychologique, ce qui réduira les risques de perte d'autonomie et les hospitalisations évitables.
- **Renforcement de l'autonomie et de l'accès aux services** : la mise en place de services mobiles de soutien administratif et de soins à domicile facilitera l'accès aux ressources, particulièrement pour les aînés en situation de vulnérabilité, et renforcera leur capacité à demeurer actifs dans leur milieu de vie.
- **Amélioration de la mobilité et de la participation sociale** : l'adaptation des circuits et horaires de transport communautaire favorisera l'accès aux soins, aux activités sociales et aux services essentiels, contribuant à retarder l'entrée prématuée en institution.
- **Équité territoriale et réponses adaptées aux réalités locales** : la diffusion d'outils de communication accessibles, tels qu'un bottin papier et l'utilisation des médias communautaires, améliorera la connaissance et l'utilisation des services, favorisant des solutions concrètes et adaptées aux réalités propres à chaque MRC.
- **Optimisation des ressources publiques et meilleure reddition de comptes** : l'ensemble de ces mesures, en réduisant les obstacles administratifs et en favorisant une collaboration accrue entre les acteurs municipaux, communautaires et institutionnels, permettra une utilisation plus efficiente des ressources et une gouvernance locale renforcée.

Conclusion

Le maintien à domicile constitue la pierre angulaire de la qualité de vie des aînés de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Cet objectif ne peut toutefois être atteint sans un renforcement substantiel du **soutien à domicile**, qui représente l'ensemble des services et accompagnements concrets permettant aux personnes âgées de vivre dans leur milieu de vie de façon sécuritaire, digne et autonome.



Ainsi, une coordination locale solide, la pérennisation des services de proximité et le développement de solutions de mobilité adaptées apparaissent comme des conditions essentielles pour transformer le soutien en véritable levier du maintien à domicile.

Dans cette perspective, le soutien du Secrétariat aux aînés, par le financement d'un chargé de projet dans chacune des MRC, constitue un levier incontournable. Il permettra de mobiliser les partenaires, de coordonner les actions et d'assurer une mise en œuvre rapide, structurée et durable des solutions proposées, contribuant ainsi directement au maintien à domicile prolongé et sécuritaire des aînés de la région.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Deny Lepine

Président

Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale